



Fondation d'Entreprise SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fondation d'Entreprise SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation d'Entreprise SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Christophe Goudard

FONDATION D'ENTREPRISE SUEZ

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

	Page
Bilan	3
Compte de résultat	4
Annexe aux états financiers	5
Faits marquants de l'exercice	5
Règles et méthodes comptables	7
Régime fiscal	7
Complément d'informations relatif au bilan	7
Engagements hors bilan	7
Suivi des aides financières octroyées	8
Complément d'informations relatif au compte de résultat	9
• Versement du fondateur	
• Contributions volontaires en nature	

Bilan

BILAN EXERCICE 2022

ACTIF	2022			2021		PASSIF	2022	2021
	Brut	Amort & Dep	Net	Net	Net		Net	
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	Fonds propres sans droit de reprise	-	-
Frais d'établissement						Fonds propres statutaires		
Frais de recherche et de développement						Fonds propres complémentaires		
Donations temporaires d'usufruit						Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Concessions brevets, licences, marques...						Fonds propres statutaires		
Immobilisations incorporelles en cours						Fonds propres complémentaires		
Avances et acomptes						Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	Réserves	-	-
Terrains						Réserves statutaires ou contractuelles		
Constructions						Réserves pour projet de l'entité		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						Autres		
Immobilisations corporelles en cours						Report à nouveau	7 750,25	75 146,54
Avances et acomptes						Excédent ou déficit de l'exercice	339 472,40	67 396,29
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						Situation nette (sous total)	347 222,65	7 750,25
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	Fonds propres consommables		
Participations et Créances rattachées						Subventions d'investissement		
Autres titres immobilisés						Provisions réglementées		
Prêts								
Autres								
Total I	-	-	-	-	-	Total I	347 222,65	7 750,25
ACTIF CIRCULANT						FONDS REPORTES		
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Créances								
Créances clients, usagers et comptes rattachés								
Créances reçues par legs ou donations								
Autres								
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	858 788,17		858 788,17	702 631,25				
Charges constatées d'avance								
Total II	858 788,17	-	858 788,17	702 631,25	Total II	-	-	
						PROVISIONS		
						Provisions pour risques		
						Provisions pour charges		
Frais d'émission des emprunts (III)						Total III	-	-
						FONDS DEDIES		
						Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		-
						Fonds dédiés sur autres ressources		
						Total III bis	-	-
						DETTES		
						Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
						Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
						Emprunts et dettes financières diverses		
						Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	41 374,52	34 190,00
						Dettes des legs ou donations		
						Dettes fiscales et sociales		
						Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
						Autres dettes	470 191,00	660 691,00
						Instruments de trésorerie		
						Produits constatés d'avance		
Primes de remboursement des emprunts (IV)						Total IV	511 565,52	694 881,00
Ecart de conversion Actif (V)						Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	858 788,17	-	858 788,17	702 631,25	TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	858 788,17	702 631,25	

Compte de Résultat

RESULTAT EXERCICE 2022

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	-	-
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 488 000,00	1 620 000,00
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 488 000,00	1 620 000,00
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels		
Mécanats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits		
Total I	1 488 000,00	1 620 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	68 177,60	89 896,29
Aides financières	1 078 000,00	1 595 500,00
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	-	-
Autres charges	2 350,00	2 000,00
Total II	1 148 527,60	1 687 396,29
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	339 472,40	- 67 396,29
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de fait immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	339 472,40	- 67 396,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 488 000,00	1 620 000,00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 148 527,60	1 687 396,29
EXCEDENT OU DEFICIT	339 472,40	- 67 396,29
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	51 217,00	60 983,00
Prestations en nature	213 074,00	313 817,00
Bénévolat		
TOTAL	264 291,00	374 800,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	51 217,00	60 983,00
Prestations en nature	213 074,00	313 817,00
Personnel bénévole		
TOTAL	264 291,00	374 800,00

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Le bilan présente un total 858 788 euros. Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'élèvent à 1 488 000 euros dégage un bénéfice de 339 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Cinquième année d'exercice de la Fondation d'entreprise SUEZ.
- Au cours du cinquième exercice, deux réunions du Conseil d'administration ont été tenues.
- Au cours de l'exercice social 2022 :

a/ Plus de **554 demandes et dossiers de candidature ont été soumis à la Fondation**, via la plateforme de dépôt de projets (328) et par mail à la Fondation (226) ;

b/ **22 projets ont été instruits** dont :

- **5 projets dans le domaine de l'urgence**
 - dans le cadre de l'urgence Ukraine : *ACTED, Ukraine / World Vision Romania, Roumanie / Lviv Territorial Medical Union, Ukraine / Barka Foundation, Pologne.*
 - dans le cadre de l'urgence dans la Corne de l'Afrique : *Action Contre la Faim, Somalie* ont été validés.
 - **17 demandes de soutien visant les axes Accès aux services essentiels** (eau ; assainissement ; déchets) **dans les pays en développement, Insertion et Cohésion Sociale en France** ont été présélectionnées et transmises en évaluation auprès de **43 collaborateurs de SUEZ et 1 retraité SUEZ**, membres de la Communauté de la Fondation ;
 - parmi ces 17 demandes de soutien présélectionnées, 16 ont été présentées aux instances de décision de la Fondation en 2022, 1 demande a été refusée après évaluation.
- ⇒ **17 projets ont été validés par le CA et retenus au titre de l'exercice fiscal 2022** ; ils se répartissent selon les typologies suivantes :
- **4 dans le domaine de l'accès aux services essentiels**, eau, assainissement et déchets (*GK Savar - Bangladesh / Eau & Vie - Philippines / Gret - Sénégal / Secours Catholique – Caritas France - Sénégal*).
 - **6 dans le domaine de l'insertion** (*Fondation des Apprentis d'Auteuil / Ikambere / Andes – Solidarité Alimentaire France / Wake Up Café / Compter sur Demain / DesCodeuses*).
 - **6 dans le domaine de la cohésion sociale** (*Chemins d'Avenir / Passion Proximité Parcours / MakeSense / La Source des Sources / Proximité / Unis-Cité - Rêve et Réalise*).
 - **1 projet a été engagé en 2021 au titre de l'exercice 2022, et pour les années 2023 et 2024** : *Aquassistance (ASE)*

Au total ce sont donc **22 nouveaux projets** qui ont été acceptés et engagés sur l'exercice fiscal 2022.

c/ 17 projets ont été soldés financièrement.

d/ Gouvernance et organisation de la Fondation

L'année 2022 a été marquée par le changement de membre Fondateur de la Fondation d'entreprise SUEZ, proposé et validé au CA du 14 décembre 2021 et autorisé par la Préfecture de Police des Hauts-de-Seine, par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2022.

Madame Sabrina Soussan a été nommée directrice-générale de SUEZ le 1^{er} février 2022, et a été nommée Présidente de SUEZ International le 6 mai 2022, prenant ainsi les fonctions de Présidente de la Fondation.

Dans cette période d'évolution des organisations au sein de SUEZ, suite à l'OPA de Veolia, la Fondation SUEZ a poursuivi son activité grâce à une organisation transitoire, composée d'une Responsable de projets en « acting » Responsable de la Fondation. Le poste de Responsable Administration et Projets, vacant à partir de début février, n'a pas été pourvu, un renfort temporaire en prestations externes est intervenu de janvier 2022 à juin 2022, puis d'août 2022 à décembre 2022.

Deux Conseils d'Administration se sont tenus les 31 août et 22 décembre dans un planning décalé en raison des délais étendus du retour de la Préfecture quant aux nouveaux statuts de la Fondation SUEZ (période d'élections mobilisant les services).

4 administrateurs ont été nommés au CA du 31 août 2022, 2 administrateurs ont remis leur démission, Muriel Leroy a été nommée Déléguée générale de la Fondation.

L'administratrice représentant des salariés a été cooptée au CA du 22 décembre 2022. Le mandat d'une administratrice y a été renouvelé.

Le Conseil d'Administration du 31 août 2022 a demandé la prorogation de la Fondation pour 3 ans.

e/ En lien avec la Direction fiscale, et dans le cadre de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 avec de nouvelles obligations applicables au 1^{er} janvier 2022, **le modèle de convention de mécénat a été mis en conformité avec la nouvelle réglementation** (versements non conditionnés à l'obtention d'une contrepartie, telle qu'une demande de rapport narratif (intermédiaire ou final). Le nouveau modèle de convention prévoit un suivi du projet via des comptes-rendus d'activités.

f/ Un renforcement du **processus de sélection** des projets a été mis en place avec l'implication de 3 collaborateurs de la Direction du développement durable et de 2 collaborateurs de la direction de l'Innovation sociale au sein d'un Comité de Présélection qui opère entre la sélection des projets par l'équipe de la Fondation et les évaluateurs de projets.

g/ Un **audit** de la Fondation SUEZ a été demandé lors du CA du 31 août 2022 : « l'audit consistera en une analyse de la gouvernance et du fonctionnement de la Fondation SUEZ, en particulier sous l'angle du respect de la Charte Ethique du Groupe, incluant les processus de prévention des risques de corruption, de trafic d'influence et de conflits d'intérêts. »

h/ Le projet des Prix SUEZ-Institut de France n'a pas été programmé, le jury ne s'est pas tenu compte tenu du manque de ressources au sein de l'équipe et de la mise en place de la nouvelle gouvernance.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis en euros. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Ainsi que conformément aux règlements ANC :

- N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privée à but non lucratif
- N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général

La Fondation applique depuis le 1^{er} janvier 2019 le nouveau règlement ANC N°2018-06 de décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

REGIME FISCAL

La Fondation d'Entreprise Suez est une association à but non lucratif n'exerçant pas d'activité commerciale.

Elle n'est donc pas soumise à la TVA. Par conséquent toutes les dépenses sont comptabilisées TVA incluse.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

- Etat des échéances des dettes

En euros

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	41 375	41 375		
Autres dettes	470 191	264 691	205 500	
TOTAL	511 566	306 066	205 500	

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Etat des échéances des versements attendus du programme d'action pluriannuel

En euros

Etat des engagements	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Fondateur	150 000	100 000	50 000
TOTAL	150 000	100 000	50 000

Conformément à l'acte d'engagement annexé aux statuts constitutifs de la Fondation, le Fondateur SUEZ International s'est engagé à effectuer en 3 fois, sur une période de 3 années, les versements en numéraire au programme d'action pluriannuel qui s'élève à un montant de 150 000 euros.

SUIVI DES AIDES FINANCIERES OCTROYEES

NOM SUBVENTION	REPORT ENG.	ENGAGES	VERSES	SOLDE ENG.
	ANT 2022	2022	2022	FIN 2022
Aquassistance	51 500,00	335 000,00	331 500,00	55 000,00
Accès aux services essentiels	609 191,00	743 000,00	937 000,00	415 191,00
Positive Planet [2017]	20 000,00			20 000,00
HAMAP Humanitaire [2018]	2 691,00			2 691,00
EAU VIVE Sani Baol (Sénégal)[2018]	5 000,00			5 000,00
Morja (Burkina Faso) [2018]	5 000,00		5 000,00	-
Experts Solidaires [2019]	3 000,00			3 000,00
Find-GRET Mauritanie [2019]	3 000,00			3 000,00
PUI - Première Urgence Internationale (Myanmar) [2019]	3 000,00			3 000,00
Aide et Action [2019][2020]	23 000,00		20 000,00	3 000,00
Les Puits du Désert [2019][2020][2021]	3 000,00			3 000,00
Experts Solidaires [2020]	35 000,00			35 000,00
ACF Jordanie [2020]	2 000,00			2 000,00
ACTED - Thiotte Haiti [2020]	3 000,00		3 000,00	-
EGMA - Mauritanie [2021]	5 000,00			5 000,00
Eau & Vie - Philippines [2021]	2 000,00			2 000,00
Fondation Raoul Follereau - Côte d'Ivoire [2021]	2 000,00			2 000,00
Le Partenariat - Sénégal [2021]	2 000,00			2 000,00
HCR Philippines [2021]	60 000,00		60 000,00	-
ACF Université Germano-Jordanienne [2021]	60 000,00		45 000,00	15 000,00
Comité Français de soutien à GK SAVAR BA [2022]		60 000,00	40 000,00	20 000,00
ATD Quant Monde [2017]	2 000,00			2 000,00
PLACE [2018][2020]	2 000,00			2 000,00
Croix-Rouge Insertion - Capdife [2018]	1 500,00		1 500,00	-
TRAJET [2019]	2 000,00			2 000,00
Fondation d'Apprentis d'Auteuil [2019]	2 000,00		2 000,00	-
Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine [2019]	2 000,00		2 000,00	-
ARES + [2020]	3 000,00		3 000,00	-
Extramuros [2020]	2 000,00			2 000,00
Aux captifs la libération [2020]	2 000,00		2 000,00	-
Unis-Cité - Coop'R [2021]	2 000,00		2 000,00	-
Andes/Réseau d'épicerie solidaire [2021]	8 000,00			8 000,00
Promofemmes [2021]	2 000,00		2 000,00	-
Entourage Linkdout [2021]	2 000,00			2 000,00
Fondation des Femmes [2021]	2 000,00			2 000,00
Emmaus Connect [2021]	25 000,00		20 000,00	5 000,00
La Cravate Solidaire [2021]	30 000,00		25 000,00	5 000,00
Compter sur Demain [2021]	15 000,00		13 000,00	2 000,00
Kodiko [2021]	30 000,00		25 000,00	5 000,00
Label Emmaus [2021]	25 000,00		20 000,00	5 000,00
Elan Jouques [2021]	20 000,00		16 000,00	4 000,00
Kambere [2022]		25 000,00	17 500,00	7 500,00
Fondation d'Apprentis d'Auteuil [2022]		60 000,00	40 000,00	20 000,00
Association Proximité [2022]		25 000,00	17 500,00	7 500,00
Association Passion Proximité Parcours [2022]		20 000,00	14 000,00	6 000,00
Secours Catholique [2022]		70 000,00	40 000,00	30 000,00
Make Sense [2022]		20 000,00	14 000,00	6 000,00
Chemins d'avenir [2022]		25 000,00	17 500,00	7 500,00
Agrir pour l'Ecole [2017]	2 000,00			2 000,00
Unis-Cité - BOOSTER [2019]	3 000,00		3 000,00	-
SEVE - Savoir Etre et Vivre Ensemble [2019]	5 000,00			5 000,00
ASAP for Children [2020][2021]	15 000,00			15 000,00
La Source - La Guéroude [2021]	2 000,00		2 000,00	-
Coup de Pouce [2021]	2 000,00		2 000,00	-
Unis-Cité - Rêve et Réalité [2021]	25 000,00		30 000,00	5 000,00
Espérance Banlieues [2021]	15 000,00		13 000,00	2 000,00
Les Concerts de Poche [2021]	20 000,00		18 000,00	2 000,00
ACTED - Urgence Ukraine [2022]		30 000,00	30 000,00	-
World Vision Romania - Urgence Ukraine [2022]		10 000,00	10 000,00	-
LVIV Hospital - Urgence Ukraine [2022]		10 000,00	10 000,00	-
Maud Fontenoy Foundation - Urgence Covid-19 [2020]	2 000,00			2 000,00
Chaire AgroPansTech Suez 2020-2024 [2020][2021][2022]	-	352 000,00	352 000,00	-
Prix SUEZ-Institut de France [2019][2020] + [2021]	100 000,00	36 000,00		136 000,00
	660 691,00	1 076 000,00	1 268 500,00	470 191,00

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

- **Versements du fondateur**

En euros

Subventions d'exploitation	Montant Brut
SUEZ International	1 488 000
TOTAL	1 488 000

- **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 264 291 euros valorisés en mécénat de compétences consommés en l'état :

En euros

Personnel mis à disposition	213 074
Autres frais de personnel	8 611
Locaux	42 606
Total mécénat de compétences	264 291

La Fondation dispose des informations extraites de la comptabilité analytique de l'entité prêteuse concernant les opérations de mises à disposition gratuite de biens et de services suivantes :

- Personnel mis à disposition, il s'agit exclusivement des charges de personnel mensuelles de l'équipe permanente inscrites au cours de l'exercice 2022
- Autres frais de personnel, il s'agit essentiellement des dépenses de voyages et déplacements, frais de missions et réceptions, frais de véhicule et des frais de téléphonie intervenues mensuellement ou ponctuellement au cours de l'exercice 2022
- Locaux : il s'agit exclusivement de la mise à disposition gratuite des locaux évaluée selon une clé de répartition déterminée en fonction de la surface locative occupée au cours de l'exercice 2022

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie "Contributions volontaires en nature", en deux colonnes de totaux égaux (Art. 211-3 du règlement ANC 2018-06).